



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 102874

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la hausse du prix du lait acceptée en avril 2010 par les revendeurs en grandes surfaces. Suite à l'une de ses questions écrites en date du 18 janvier 2011 concernant les revenus des producteurs de lait, le président d'Auchan France vient de l'informer que les grandes enseignes d'hypermarchés ont accepté en avril 2010 une hausse du prix d'achat du lait en demandant que cette hausse de 4 à 5 centimes soit affectée à une augmentation de la rémunération des éleveurs. Il lui demande de lui préciser si la hausse évoquée par ce correspondant a bien été affectée à une augmentation de la rémunération des producteurs de lait et, si oui, dans quelle proportion.

Texte de la réponse

Afin d'améliorer la transparence dans la transmission des prix dans les filières agricoles, le Gouvernement a mis en place, fin 2008, un Observatoire des prix et des marges, qui a été étendu à la filière laitière en juillet 2009. L'article 19 de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a renforcé cet observatoire, en termes de missions et de moyens. Un rapport concernant le fonctionnement de l'observatoire sera remis chaque année au Parlement. Dans la filière laitière sont suivis, à ce stade, le lait de consommation (UHT demi-écrémé), le beurre conditionné, le yaourt nature et l'emmental. La valorisation des produits industriels (beurre en vrac et poudre de lait écrémé et de lactosérum), dont la production est liée à celle des produits de grande consommation, fait également l'objet d'un suivi. Conformément à la loi, l'observatoire mettra également en place progressivement un suivi des coûts de production de la production agricole, des coûts de transformation et des coûts de distribution. Ses résultats sont mis à disposition sur Internet. L'observatoire fournit régulièrement des indications sur les niveaux de prix et de marges brutes aux différents stades de la commercialisation des produits. Toutefois, leur interprétation doit être prudente, compte tenu des limites méthodologiques inhérentes à ce type d'analyse. Les résultats de l'observatoire pour le lait de consommation montrent, au cours de l'année 2010 une légère augmentation du prix de vente des industriels laitiers à leurs clients distributeurs. Cette évolution ne se retrouve toutefois pas pour le yaourt nature, pour lequel les prix de vente des industriels sont plus stables. Dans le même temps, l'équilibre général des marchés des produits laitiers s'est progressivement amélioré, grâce à la reprise de la demande internationale. Les cours des produits industriels échangés sur les marchés mondiaux, poudres de lait, matières grasses laitières et de certains fromages, ont atteint des niveaux très élevés. Cette amélioration s'est répercutée sur les marchés européens et français et les prix du lait en France sont repartis à la hausse, pour atteindre leur deuxième niveau le plus haut depuis dix ans. Toutefois, il n'est pas possible d'établir un lien direct entre l'évolution des prix de vente industriels de certains produits de grande consommation et l'évolution du prix du lait payé au producteur, qui tient compte, tant au niveau national que des entreprises, de l'ensemble des valorisations des produits.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102874

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2605

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4801